

Commune de NEGREVILLE
Délibérations du Conseil Municipal du 15 mai 2023

Le 15 mai 2023, 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Guy LESENECHAL, Maire.

Étaient Présents : MM. Guy LESENECHAL, Anne MADELEINE, Pierre RIMBEAU, Sophie LEGRAND, Delphine ROBIN, Agnès DUMONT, Louis LAMARRE, Fanny BESSIN, Arnaud LELIEPAULT, Christelle HYVER, Denis FLORIAN.

Absent excusé : Claude JOYEUX

Absents : Brigitte CHAULIEU, Francis MARTIN

Secrétaire de séance : Pierre RIMBEAU

N°2023.23 ACQUISITION MOBILIER ET MATERIEL DU RESTAURANT SCOLAIRE

Deux sociétés ont été consultées pour l'acquisition du mobilier du restaurant scolaire :

		<u>SDM</u>	<u>VASSARD OMB</u>
• Mobilier	salle	12 437,93 € TTC	14 891,00 € TTC
restauration :			
• Mobilier garderie :		2 883,66 € TTC	4 008,24 € TTC

La société Vassard OMB n'a d'autre part pas répondu aux choix de mobilier qui avaient été décidés en commission. (Chaises hautes pour les petits et chaises à 4 pieds)

Le conseil municipal attribue à l'unanimité le marché à la société SDM et autorise le Maire à signer les devis.

Le conseil municipal des enfants a été sollicité pour choisir les couleurs du mobilier.

La société SODIPREN a été consultée pour l'acquisition de la vaisselle et du matériel d'entretien. Le Maire présente les devis :

- Vaisselle : 2 260,27 € TTC
- Matériel d'entretien : 3 057,37 € TTC

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

N°2023.24 ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2023

Le Conseil Municipal attribue à l'unanimité les subventions pour l'année 2023 :

▪ Fond Solidarité au Logement (CAF)	: 491,00 €
▪ Fond départemental d'aide aux jeunes en diff. (ligue de l'enseignement)	: 185,00 €
▪ Ass. Dév. Soins Palliatifs Valognes	: 76,00 €
▪ Ass. VAINCRABE Bricquebec (lutte contre le cancer)	: 150,00 €
▪ Ass Donneurs de Sang Bénévoles	: 50,00 €
▪ Secours populaire	: 50,00 €
▪ Ass Normande d'entraide Handicapés Physiques	: 50,00 €
▪ Ass. FNATH Accidentés de la Vie Calvados/Manche	: 50,00 €
▪ Ass. France ALZHEIMER MANCHE	: 50,00 €
▪ Ass. Aveugles et Malvoyants Manche	: 50,00 €
▪ Secours catholique	: 50,00 €
▪ A.F.M. Téléthon	: 50,00 €
	1 302,00 €

Commune de NEGREVILLE
Délibérations du Conseil Municipal du 15 mai 2023

N°2023.31 AVENANTS MARCHES RESTAURANT SCOLAIRE

M. le Maire présente des propositions d'avenants sur les marchés du groupe scolaire :

- Lot N° 1 TERRASSEMENTS-VRD-ESPACESVERTS-CLOTURES :

Travaux supplémentaires non prévus au marché : Augmentation du diamètre EP. Réalisation d'une dalle de lestage.

Montant du marché initial	94 074,00 € HT	112 888,80 € TTC
Avenant N° 1	1 867,50 € HT	2 241,00 € TTC
Total du marché	95 941,50 € HT	115 129,80 € TTC

- Lot N°10 ELECTRICITE

Travaux supplémentaire non prévus au marché : alimentations complémentaires en prédisposition pour un équipement futur en cuisine.

Montant du marché initial	43 000,00 € HT	51 600,00 € TTC
Avenant N° 1	5 259,16 € HT	6 310,99 € TTC
Total du marché	48 259,16 € HT	57 910,99 € TTC

- Lot N°12 EQUIPEMENTS D'OFFICE

Changement de titulaire sans incidence financière.

Ancienne identité : ETS BELLIARD 50180 AGNEAUX

Nouvelle identité : SARL LANEF PRO 76250 DEVILLE-LES-ROUEN

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord sur l'ensemble des propositions concernant les lots N°1 – N°10 et N°12 et autorise le Maire à signer les avenants.

N°2023.25 MODIFICATION CHAUFFAGE PRESBYTERE

M. le Maire présente un devis pour la mise en place d'une pompe à chaleur dans le bâtiment du presbytère d'un montant de 18 987 € HT. soit 23 182,40 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour ces travaux et autorise le Maire à signer le devis.

N°2023.32 VENTILATION GROUPE SCOLAIRE

Le diagnostic énergétique du bâtiment préconise une adaptation des gaines aux types et surfaces des locaux.

Demander à l'électricien d'intégrer ces travaux supplémentaires à son devis. A revoir lors d'un prochain conseil.

N°2023.26 CREATION D'UN SITE INTERNET

Anne Madeleine présente 3 devis pour la création et le suivi d'un site internet pour la commune.

- NET CONCEPTION : 7 190 € HT +840€/an
- OBJECTIF MULTIMEDIA : 4 510 € HT +650€/an
- ACE : 4 089 € HT + 588€/an

Après étude par la commission communication, le site de la société OBJECTIF MULTIMEDIA semble le plus adapté à la commune. Il est proposé en plus la création d'un logo pour un montant de 900 € HT.

Le conseil donne son accord à l'unanimité pour la société Objectif multimédia.

Commune de NEGREVILLE
Délibérations du Conseil Municipal du 15 mai 2023

N°2023.27 VIREMENT DE CREDITS

Les crédits prévus pour la création d'un site internet étant insuffisants, le conseil municipal autorise le virement de crédits suivant :

2051-18 : + 2000

615221 : - 2000

N°2023.28 CONVENTION DE REPARTITION AVEC LE DEPARTEMENT

Un article doit être revu avec l'agence travaux départementale.

N°2023.29 AVIS SUR EXTENSION PLAN D'EPANDAGE LES MAITRES LAITIERS

Suite à l'arrêté préfectoral prescrivant une participation publique par voie électronique relative à la demande présentée par la société Les Maitres Laitiers du Cotentin pour l'actualisation et l'extension du plan d'épandage des boues et effluents épurés issus de leur station d'épuration, les conseils municipaux concernés sont amenés à donner un avis.

Après délibération, le conseil municipal donne un avis favorable au dossier présenté avec les réserves suivantes :

Une vigilance sera observée concernant les éventuelles pollutions sur le territoire de la commune.

N°2023.30 CLASSE FLEXIBLE

L'enseignante de CM souhaite mettre en place une classe flexible en aménageant l'espace afin que les élèves soient acteurs dans l'apprentissage. Le conseil donne son accord à l'unanimité pour l'acquisition de 6 galettes de chaises et de 2 fauteuils poire pour un montant de 367,98 € TTC

Séance contenant dix délibérations levée le 15 mai 2023 à 23 h.15.

Le secrétaire de séance,

Pierre RIMBEAU

Le Maire,

Guy LESENECHAL